



Villeneuve d'Ascq, le 29 avril 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 22/04/2013 au 26/04/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 22 avril 2013	Achats	1 457	0,810	1 180
Séance du 23 avril 2013	Achats	1 531	0,811	1 242
Séance du 24 avril 2013	Achats	1 404	0,850	1 193
Séance du 25 avril 2013	Achats	1 036	0,840	870
Séance du 26 avril 2013	Achats	521	0,840	438
Total		5 949	0,828	4 924